

DELIBERATION EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

Nombre de présents : 22

Qui ont pris part à la délibération : 22

Séance du 31 août 2020

Date de la convocation

24/08/2020

Date d'affichage

.../09/2020

L'an deux mille vingt, le lundi trente et un août à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Délibération n° 2020/08/80

Objet de la délibération

Changement de notaire de la Commune - dessaisissement du notaire actuel et désignation d'un nouveau notaire

Présents : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, Mme Nathalie BEGAIN, Mme Amélie BENTO BERNARDO, Mme Barbara BURELLI, Mme Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, M. Sébastien PICOT, Mme Nathalie PUIGCERVER, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Absent excusé : M. Bernard DELEPINE

Absents :

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PUIGCERVER.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

Les procès-verbaux des deux séances précédentes sont adoptés à l'unanimité.

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Considérant l'absence de conseils juridiques et d'aide à la décision dont la commune peut avoir besoin,

M. le Maire propose de dessaisir l'Office Notarial SCP Maîtres LATOUR-PRISSE des dossiers suivants, en cours d'instruction depuis plusieurs années et sans traitement effectué :

- Acquisition DECHAVANNE
- Acquisition CORNU
- Acquisition CONDOURRE
- Acquisition DOSQUE/MOREAU
- Vente SENTOUT
- Rétrocession de voirie et d'espaces verts de quatre Lotissements : Les Vignerons de Branas, le Bosquet, le Rond-Point, la Renardière ;

Et propose de les confier à l'Etude de **Maître Guillaume CORTI**, Notaire à Blanquefort, ainsi que tous les dossiers fonciers à venir et baux commerciaux et professionnels à établir et à traiter.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De dessaisir l'étude Notariale SCP Maîtres LATOUR-PRISSE de Castelnau de Médoc des dossiers suivants :
 - Acquisition DECHAVANNE
 - Acquisition CORNU
 - Acquisition CONDOURRE
 - Acquisition DOSQUE/MOREAU
 - Vente SENTOUT
 - Rétrocession de voirie et d'espaces verts de quatre Lotissements : Les Vignerons de Branas, le Bosquet, le Rond-Point, la Renardière ;
- De les confier à l'Etude BUGEAUD, VEYSSIERES, CAMPAGNE-IBARCQ, PRAX et CORTI, Notaires Associés et plus spécifiquement à **Maître Guillaume CORTI**, Notaire à Blanquefort à compter du **31 août 2020** ;
- De choisir, à compter de ce jour 31 août 2020, l'Etude BUGEAUD, VEYSSIERES, CAMPAGNE-IBARCQ, PRAX et CORTI, Notaires Associés à Blanquefort et particulièrement **Maître Guillaume CORTI**, Notaire à Blanquefort pour le traitement de tous les dossiers ayant trait à la propriété foncière de la Commune.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,

Le 31 août 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,



P. BAUDIN

